



Défaut de priorité de rebauche

Par **cyrano**, le **13/12/2010** à **09:04**

Bonjour,

Licencié économique en juin dernier j'ai envoyé une lettre AR en novembre pour demander à bénéficier de la priorité de rébauche. Or, j'ai appris **via le pôle emploi** qu'une offre correspondant à ma qualification venait d'être déposée.

Mon ex-employeur n'aurait-il pas du me contacter avant de déposer cette offre ?

Quelle est la procédure à suivre : Procédure aux prodhommes ? Postuler comme un candidat normal en mentionnant cette priorité de rébauche ?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **13/12/2010** à **09:12**

Bonjour,

Effectivement vous pouvez faire valoir la priorité de réembauchage pendant un an et je vous propose [ce dossier](#)

Vous pourriez toujours faire part à l'employeur par lettre recommandée avec AR de votre étonnement qu'il n'ait pas rempli ses obligations légales...